



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

INFO APL

INFO APL # 08

2017-05-29 / Vol. 42 No 08



AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE ORDINAIRE

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :



Vous changez d'adresse civique,
de numéro de téléphone...
ou de courriel ?

Afin que nous puissions mettre à jour notre banque de données, nous comptons sur votre collaboration pour nous informer de toute modification de vos coordonnées personnelles (un changement d'adresse civique ou une nouvelle adresse courriel, etc).

Ainsi, vous vous assurez de la réception de vos messages téléphoniques et de vos courriels.



LE MERCREDI, 7 JUIN 2017

16 H 30

Inscriptions à partir de 16 h



EXPORAIL,
MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN

110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, QC J5A 1B6

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 décembre 2016;
3. Rapport de la présidente ;
4. Élections au Conseil exécutif ;
5. Élections au Comité d'éthique ;
6. Affectation (Jeunes, FP et ÉDA);
7. Informations;
8. Affectation;
9. Nouvelles de mon milieu;
10. Questions diverses...


Martine Provost, présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY
(CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 Télécopieur : 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca



Souper de fin d'année,
après l'Assemblée générale,
INVITATION
À TOUTES ET TOUS,

mais vous devez vous inscrire
en appelant à l'APL
au plus tard le 2 juin 2017

BUREAU DES DÉLÉGUÉS ET DÎNER DE LA RENTRÉE

Mercredi le 23 août 2017

À 9 heures

(Inscription à partir de 8h30)

Lieu à déterminer

**Nous souhaitons que chaque école
soit représentée.**

Un délégué dans mon école ? Qui, quoi, pourquoi ?

Parce que le contrat de travail, « la convention collective », est une entente signée par les deux parties : la partie patronale et la partie syndicale.

S'il y a deux acteurs à la convention, deux acteurs devraient travailler au mieux-être dans chaque milieu, dans chaque école et dans chaque centre.

Le délégué est le miroir de son milieu et de son syndicat. Il soumet en tant que représentant les réalités de son milieu et ramène celles du syndicat.

Le délégué syndical, autant que les membres, ne peut être victime de représailles, de menaces, de harcèlement ou autres à cause de ses fonctions de délégué.

Être ensemble, se regrouper, partager, être solidaire, c'est briser l'isolement, c'est éviter de se rendre vulnérable, c'est donc aller vers la liberté et l'autonomie tant recherchées.

C'est ensemble que nous avançons et que nous travaillons à améliorer nos conditions d'exercice.

« Aussi mince soit-elle, une médaille à toujours deux côtés » et c'est en ayant toutes les informations et toutes les données que nous sommes disposés à prendre de meilleures décisions pour nous, notre milieu et les élèves qui nous sont confiés





AGENDA

DATES À METTRE À L'AGENDA (pour les personnes concernées)

ASSURANCE EMPLOI

Lundi, le 5 juin 2017 à 17 h	Session d'information qui s'adresse à tout le personnel de la CSDGS concerné (enseignantes, enseignants, professionnelles, professionnels) Un conseiller spécial de la CSQ spécialisé en assurance emploi sera présent pour répondre à vos questions.	Bureau de l'APL
------------------------------	--	-----------------

SÉANCE DE CHOIX DE TÂCHE EN FP ET ÉDA

* Lundi, le 19 juin 2017 à 16h30	Rencontre préparatoire	Bureau de l'APL
Mercredi, 21 juin 2017 à 17 h	Choix de tâche	CSDGS – La Citérie

SÉANCES DE CHOIX DE POSTE AOÛT

SECONDAIRE (Tous les champs)

+ Champ 01 SECONDAIRE incluant 01 AUT et 01 GSM (primaire et secondaire)

* Lundi, le 14 août 2017 à 9 h	Rencontre préparatoire	Bureau de l'APL
Mercredi, le 16 août 2017 à 9 h	Séance de choix de poste	CSDGS – La Citérie

PRÉSCOLAIRE (Champ 02) + PRIMAIRE (Champ 03)

* Lundi, le 14 août 2017 à 13h30	Rencontre préparatoire	Bureau de l'APL
Mercredi, le 16 août 2017 à 13h30	Séance de choix de poste	CSDGS – La Citérie

Champ 01 PRIMAIRE sauf 01 AUT et 01 GSM + SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE (Champs 04-05-06)

* Mardi, le 15 août 2017 à 10h	Rencontre préparatoire	Bureau de l'APL
Jeudi, le 17 août 2017 à 10h	Séance de choix de poste	CSDGS – La Citérie

* Il est important de vous inscrire en appelant à l'APL afin que l'on puisse préparer le nombre de documents nécessaires.

POUR BIEN PRÉPARER SA RETRAITE, ÇA PREND UN ÉTAT DE



PARTICIPATION (pas un relevé de participation)

L'état de participation est un historique des données de participation, année après année, que votre employeur ou vos employeurs précédents ont transmis à Retraite Québec

Si vous voulez avoir une version plus récente de votre état de participation au RREGOP, vous devez faire une demande d'état de participation auprès de Retraite Québec (anciennement CARRA).

Ainsi, vous pourrez notamment voir si vous pouvez faire des rachats à la suite d'une prolongation de congé de maternité ou d'un congé sans traitement.

Vous trouverez le formulaire pour faire une demande « d'état de participation » sur le site de l'APL (www.lignery.ca) sous l'onglet **Documents / Formulaires et lettres types / Retraite Québec / 008 - Demande d'état de participation**. Ce formulaire est déjà, en partie, complété avec le nom de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Il ne vous reste qu'à l'imprimer, à compléter les espaces requis, à le signer aux 2 endroits prévus et à l'acheminer à Retraite Québec.

De cette façon, l'APL recevra aussi une copie de votre état de participation que nous pourrons verser à votre dossier et ultérieurement répondre à vos questions concernant vos rachats possibles et votre retraite.

COMME S'IL ÉTAIT UTILE DE CRÉER LA CONFUSION LE RELEVÉ DE PARTICIPATION EN



2017

(Ce n'est pas le document le plus utile pour préparer sa retraite)

Retraite Québec effectue l'envoi massif du **Relevé de participation** (voir note) dans le réseau de l'éducation aux personnes participant au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) au mois de mai 2017.

Ce document est produit sur la base des données que votre employeur, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, et vos employeurs précédents auront transmis à la CARRA.

Ce relevé fournit le cumulatif de votre participation à votre régime de retraite pour l'année se terminant le 31 décembre 2015.

Nous vous invitons à :

- vérifier les renseignements inscrits dans le relevé de participation
- nous en faire parvenir une copie que nous verserons à votre dossier.

Note : Le relevé de participation n'est pas l'état de participation (décrit précédemment).